



# ARÉNAS MUNICIPAUX

**PROGRAMME-CADRE 2013-2014**

**Service de la vie communautaire, de la culture et des communications  
Service des travaux publics**

*5 août 2013*



**TABLE DES MATIÈRES**

1	Introduction .....	4
2	Mission .....	4
2.1	Objectif général .....	4
2.2	Objectifs spécifiques .....	4
3	Programme .....	5
3.1	Période d'ouverture.....	5
3.1.1	Période Automne 2013 et Hiver 2014 (31 semaines d'opération).....	5
3.1.2	Période Printemps-été 2014 (21 semaines d'opération).....	6
3.2	Procédure de distribution des heures de glace .....	7
3.2.1	Heures de glace pour les activités jeunesse – période automne / hiver .....	7
3.2.2	Heures de glace pour les activités jeunesse - période printemps-été.....	9
3.2.3	Heures de glace pour la population lavalloise.....	10
3.3	Activités encadrées .....	11
3.4	Activités libres.....	14
4	Tarifification .....	16
4.1	Tableau synthèse de la tarification des heures d'arénas (règlement L-10836) .....	16
5	Ressources .....	17
5.1	Humaines.....	17
5.1.1	Organigramme de fonctionnement.....	17
5.1.2	Mandat des unités administratives et des partenaires .....	18
5.1.3	Personnel affecté au programme.....	19
5.1.4	Formation du personnel.....	21
5.1.5	Guides pour le personnel .....	21
5.2	Ressources physiques et matérielles .....	22
5.2.1	Fiche technique par aréna.....	22
5.2.2	Ressources complémentaires.....	23
5.3	Ressources financières .....	23
5.3.1	4.3.1 Frais d'exploitation 2012-2013 .....	23
4.3.2	Revenus d'exploitation 2012-2013 .....	24
5.4	Communications .....	24
6	Évaluation .....	25
6.1	Rencontres annuelles.....	25
6.2	Indicateurs de performance .....	25
6.3	Mesure de contrôle.....	25

## 1 INTRODUCTION

La municipalité gère neuf (9) arénas mis à la disposition des citoyens lavallois pour la pratique de sports de glace intérieurs. Plus de 40 000 heures de glace sont disponibles 52 semaines par année pour satisfaire les besoins des utilisateurs lavallois. Près de 7 000 jeunes Lavallois sont inscrits à titre de participants dans les activités des quatre (4) associations régionales de sports de glace.

## 2 MISSION

Le programme municipal des arénas vise à offrir un environnement de qualité adapté aux besoins de la population lavalloise pour la pratique d'activités physiques sur glace.

Dans sa politique de l'activité physique, la Ville de Laval s'engage d'une part, à maintenir et favoriser l'accessibilité équitable des activités physiques des niveaux de pratique initiation et récréatif, à proximité des milieux de vie, et d'autre part, à maintenir un soutien financier, professionnel et technique aux organismes du milieu associatif.

### 2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux citoyens lavallois de pratiquer des activités physiques sur glace dans un environnement sécuritaire, à proximité de leur milieu de vie et où l'offre de service est la plus équitable et accessible possible.

### 2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Gérer les infrastructures physiques de façon sécuritaire, de manière à prévenir et à diminuer les risques reliés aux blessures sportives;
- Maintenir le nombre d'heures d'accessibilité pour les neuf (9) arénas;
- Maintenir le support professionnel offert aux quatre (4) associations régionales de sports de glace;
- Maintenir l'accessibilité gratuite durant la période automne/hiver pour les activités encadrées à la jeunesse et les activités libres à la population;
- Maintenir la tarification à un coût abordable lors de certaines périodes d'activités ;
- Gérer la distribution des heures de glace selon un processus d'équité;
- Favoriser des ajustements dans l'offre de service des associations régionales de sports de glace de façon à y intégrer la promotion des saines habitudes de vie;
- Maintenir un nombre d'heures adéquat pour favoriser la pratique du patin libre aux familles lavalloises;
- Réviser annuellement la gestion des arénas sur la base d'indicateurs de performance.

### 3 PROGRAMME

#### 3.1 PÉRIODE D'OUVERTURE

##### 3.1.1 PÉRIODE AUTOMNE 2013 ET HIVER 2014 (31 SEMAINES D'OPÉRATION)

Après la période estivale, les arénas ouvrent graduellement.

#### Présaison (du samedi 17 août au lundi 2 septembre 2013 inclusivement)

##### Ouverture le 17 août :

- Yvon-Chartrand;
- Chomedey;
- Samson;
- Laval-Ouest;
- Mike-Bossy.

##### Ouverture le 24 août

- Saint-François;
- Cartier;
- Richard-Trottier;
- Lucerne.

#### Saison régulière (du 3 septembre 2013 au 30 mars 2014 inclusivement)

<b>Arénas ouverts de jour en semaine :</b> Yvon-Chartrand Chomedey Laval-Ouest Mike-Bossy Lucerne	<b>3 septembre au 8 novembre :</b> Lundi au jeudi – 7 h à 1 h <b>9 novembre au 30 mars :</b> Lundi au jeudi – 6 h à 1 h 30 <b>3 septembre au 30 mars :</b> Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
<b>Arénas ouverts de soir en semaine :</b> Saint-François Cartier Samson Richard-Trottier	<b>3 septembre au 8 novembre :</b> Lundi au jeudi – 16 h à 1 h <b>9 novembre au 30 mars :</b> Lundi au jeudi – 15 h à 1 h <b>3 septembre au 30 mars :</b> Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
<b>TEMPS DES FÊTES (période de tournois)</b> Fermeture le 24 et le 31 décembre à compter de 14 h. Fermé le 25 décembre et le 1er janvier. Ouverture le 26 décembre et le 2 janvier à partir de 15 h (ou plus tôt, selon les besoins). Selon les besoins, ouverture de jour des arénas normalement ouverts seulement en soirée.	
<b>SEMAINE DE RELÂCHE ET CONGÉS FÉRIÉS SCOLAIRES</b> Selon les besoins, ouverture de jour des arénas normalement ouverts seulement en soirée.	

**Journées pédagogiques et congés scolaires****Commission scolaire de Laval**

Lundi 2 septembre 2013  
 Vendredi 11 octobre 2013  
 Lundi 14 octobre 2013  
 Vendredi 24 janvier 2014  
 Lundi 27 janvier 2014

**Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier**

Lundi 2 septembre 2013  
 Vendredi 11 octobre 2013  
 Lundi 14 octobre 2013  
 Lundi 10 février 2014  
 Lundi 17 mars 2014

**Semaines de congé du temps des fêtes et relâche scolaire****Commission scolaire de Laval**

Lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014  
 Lundi 3 au vendredi 7 mars 2014

**Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier**

Lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014  
 Lundi 3 au vendredi 7 mars 2014

Ouverture (avec moniteur) de jour de 9 h à 15 h 30 les lundis pour les 4 arénas habituellement fermés de jour.

**3.1.2 PÉRIODE PRINTEMPS-ÉTÉ 2014 (21 SEMAINES D'OPÉRATION)****Période printanière 2014 (11 semaines d'opération)****Du lundi 31 mars au vendredi 13 juin 2014**

Dates	Arénas <sup>i</sup>	Heures
(Lundi) 31 mars au (dimanche) 6 avril 2014	Saint-François (fermé au printemps pour rénovations majeures)	Lundi au jeudi – 16 h à 1 h Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
(Lundi) 31 mars au vendredi 13 juin 2014	Yvon-Chartrand Mike-Bossy	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
	Chomedey (ou Lucerne)	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi – 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)
(Lundi) 31 mars au vendredi 13 juin 2014	Laval-Ouest (ou Samson)	Lundi au vendredi – 16 h à 1 h Samedi, dimanche (selon les besoins)

**Période estivale 2014 (10 semaines)****Du samedi 14 juin au vendredi 22 août 2014**

Dates	Arénas	Heures
Samedi 14 juin au vendredi 22 août 2014	Yvon-Chartrand (ou Samson) Mike Bossy (ou Laval-Ouest)	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
	Chomedey	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi – 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)

<sup>i</sup> Les arénas que nous prévoyons laisser en fonction au printemps et à l'été peuvent être modifiés, en raison des travaux et des bris en cours de saison.

**Activités de Badminton**

Dates	Arénas <sup>ii</sup>	Heures
25 juin au 1 <sup>er</sup> août 2014 (6 semaines)  (Programme encadré par l'Association régionale de Badminton Laval)	Cartier Samson (nouveau) Richard Trottier Lucerne	9 h à 11 h 30 (activités encadrées pour les jeunes) 13 h à 16 h (activités libres pour tous)

**3.2 PROCÉDURE DE DISTRIBUTION DES HEURES DE GLACE**

La distribution des heures de glace s'effectue selon un processus à deux volets.

- ✓ Le premier volet comporte les heures octroyées exclusivement pour les activités jeunesse des associations régionales de sports de glace.
- ✓ Le second volet comprend les heures octroyées à l'ensemble de la population lavalloise.

**3.2.1 HEURES DE GLACE POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE – PÉRIODE AUTOMNE / HIVER**

La distribution des heures de glace aux associations régionales pour les activités jeunesse s'effectue chaque année avant le début de la saison à l'aide d'un processus de répartition, communément appelé « prorata ». Ce processus est basé sur le total des heures accordées aux activités jeunesse dans les 9 arénas et le nombre d'inscriptions de la saison précédente.

Heures réservées aux activités jeunesse :

Lundi au vendredi de 17 h 30 à 23 h*	(5,5 heures par soir par aréna)
Samedi, entre 7 h et 21 h	(de 12 à 14 heures en moyenne – excluant le patin libre)
Dimanche entre 7 h à 23 h*	(de 14 à 16 heures en moyenne – excluant le patin libre)
Total des heures en moyenne par aréna :	55 heures par semaine par aréna
Total des heures par semaine :	<b>497 heures par semaine</b>

\* Résolution du CE-2008/5618

Une rencontre a lieu au mois de mai avec les associations régionales afin de distribuer de façon équitable et transparente les heures de glace pour la prochaine année incluant, la saison régulière, les événements spéciaux ainsi que la période des fêtes. Les associations régionales sont les suivantes :

- ✓ Association artistique régionale des patineurs de Laval
- ✓ Association régionale de patinage de vitesse de Laval
- ✓ Association régionale de ringuette de Laval
- ✓ Hockey Région Laval

Une deuxième rencontre est prévue en novembre pour faire les ajustements en cours de saison et pour planifier les heures de glace pour la relâche scolaire, les périodes printanière et estivale et la présaison de l'automne suivant.

<sup>ii</sup> La liste des arénas peut être modifiée en fonction des travaux de rénovations.

## Prorata des heures par association régionale pour la saison 2013-2014 :

Associations régionales	Inscriptions	% de répartition	Heures théoriques par semaine	Heures réelles par semaine
	2012-2013		2013-2014	2013-2014
Hockey	4 362	64%	316	350,5
Patinage artistique	1 819	27%	132	103,0
Patinage de vitesse	496	7%	36	27,0
Ringuette	132	2%	10	13,5
Hockey luge	30	0%	2	2,0
	<b>6 839</b>	<b>100,0%</b>	<b>496,0</b>	<b>496,0</b>

## Utilisation réelle des arénas par association en 2012-2013

Discipline	Saint-François	Yvon-Chartrand	Cartier	Chomedey	Samson	Laval-Ouest	Richard-Trottier	Lucerne	Mike Bossy	Total
	Hockey	43,5	38,5	39,0	35,5	36,5	42,0	50,5	30,5	
Patinage artistique	9,0	9,0	14,5	11,0	16,0	12,5	1,5	21,5	5,0	100,0
Patinage de vitesse	3,0	0,0	2,0	0,0	3,0	0,0	3,0	4,0	12,0	27,0
Ringuette	0,0	7,0	0,0	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,5
Hockey luge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>55,5</b>	<b>54,5</b>	<b>55,5</b>	<b>55,0</b>	<b>55,5</b>	<b>54,5</b>	<b>55,0</b>	<b>56,0</b>	<b>54,5</b>	<b>496,0</b>

## Nombre d'heures attribuées dans les arénas par association en 2013-2014

Discipline	Saint-François	Yvon-Chartrand	Cartier	Chomedey	Samson	Laval-Ouest	Richard-Trottier	Lucerne	Mike Bossy	Total
	Hockey	43,5	38,5	39,0	38,5	36,0	41,0	50,0	28,5	
Patinage artistique	9,0	9,0	14,5	10,0	16,5	13,5	2,0	23,5	5,0	103,0
Patinage de vitesse	3,0	0,0	2,0	0,0	3,0	0,0	3,0	4,0	12,0	27,0
Ringuette	0,0	7,0	0,0	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,5
Hockey luge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>55,5</b>	<b>54,5</b>	<b>55,5</b>	<b>55,0</b>	<b>55,5</b>	<b>54,5</b>	<b>55,0</b>	<b>56,0</b>	<b>54,5</b>	<b>496,0</b>



### 3.2.2 HEURES DE GLACE POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE - PÉRIODE PRINTEMPS-ÉTÉ

La distribution des heures de glace aux associations régionales pour la période du printemps/été est effectuée selon les besoins des associations régionales. Étant donné que les associations régionales de ringuette et de patinage de vitesse diminuent leurs activités durant cette période, les heures disponibles sont en majorité octroyées au hockey et au patinage artistique après entente avec ces deux associations. Au total, plus de 7 095 heures de glace sont disponibles au cours de la période.

#### Printemps 2014 (11 semaines d'opération)

Arénas	Heures disponibles	Heures par semaine	Heures totales pour la période
Yvon-Chartrand Mike-Bossy	31 mars au 13 juin 2014 Lundi au vendredi de 7 h à 23 h Samedi de 7 h à 21 h Dimanche de 7 h à 23 h	80 heures 14 heures 16 heures	2 390 heures
Chomedey* Laval-Ouest*	31 mars au 13 juin 2014 Lundi au jeudi de 7 h à 23 h Vendredi de 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)	64 heures 11 heures	1 650 heures
<b>Total</b>			<b>4 070 heures</b>

\* Ouverture supplémentaire avec tarification spéciale

#### Été 2014 (10 semaines d'opération)

Arénas	Heures disponibles	Heures par semaine	Heures totales pour la période
Yvon-Chartrand (Laval-Ouest) Mike Bossy (Samson)	14 juin au 22 août 2014 Lundi au vendredi de 7 h à 23 h Samedi de 7 h à 21 h Dimanche de 7 h à 23 h	80 heures 14 heures 16 heures	2 200 heures
Chomedey (Lucerne)*	14 juin au 22 août 2014 Lundi au jeudi de 7 h à 23 h Vendredi de 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)	64 heures 11 heures	750 heures
<b>Total</b>			<b>2 655 heures</b>

\* Ouverture supplémentaire avec tarification spéciale

### 3.2.3 HEURES DE GLACE POUR LA POPULATION LAVALLOISE

La distribution des heures, autres que celles accordées aux activités jeunesse, s'effectue après analyse des besoins en fonction des diverses clientèles et suivant l'ordre de priorité suivante :

- population lavalloise;
- ligues adultes
- associations régionales de sports de glace;
- organismes lavallois reconnus;
- clientèle scolaire.

Les heures disponibles se divisent selon la période de l'activité et selon la saison :

#### Période automne-hiver

Arénas	Heures disponibles	Heures par semaine
Mike Bossy Laval-Ouest Yvon-Chartrand Lucerne Chomedey	31 semaines d'opération Lundi au vendredi de 6 h à 17 h Lundi au jeudi de 23 h* à 0 h 30 Vendredi de 23 h à samedi 2 h Samedi de 19 h à dimanche 2 h Dimanche de 23 h lundi 0 h 30 *	362,5 heures
Saint-François Cartier Samson Richard Trottier	31 semaines d'opération Lundi au jeudi de 15 h 30 à 17 h Vendredi de 6 h à 17 h Lundi au jeudi de 23 h à 00 h 30 Vendredi de 23 h à samedi 2 h Samedi de 19 h à dimanche 2 h Dimanche de 23 h lundi 0 h 30 *	134 heures
<b>Total</b>	<b>Par semaine</b>	<b>496,5 heures</b>
	<b>Pour la saison</b>	<b>15 391,5 heures</b>

\* Résolution du CE-2008/5618

#### Période printemps-été

Deux (2) arénas sont ouverts au printemps et à l'été pour la clientèle citoyenne autre que les jeunes Lavallois membres des associations régionales de hockey et de patinage artistique.

Arénas	Heures disponibles	Heures par semaine
Yvon-Chartrand (Samson) Mike Bossy (Laval-Ouest)	21 semaines d'opération Lundi au jeudi de 23 h* à 0 h 30 Vendredi de 23 h à samedi 2 h Samedi de 21 h à dimanche 2 h Dimanche de 23 h lundi 0 h 30 *	25 heures
<b>Total</b>	<b>Par semaine</b>	<b>25 heures</b>
	<b>Pour la période printemps-été</b>	<b>525 heures</b>

### 3.3 ACTIVITÉS ENCADRÉES

La grande majorité de l'offre de service dans les arénas se déroule à l'intérieur d'activités encadrées par les associations régionales de sports de glace, les organismes reconnus et les écoles lavalloises.

#### **Association régionale de hockey de Laval (HRL)**

Maître d'œuvre de la pratique du hockey à Laval, l'association régionale, en collaboration avec les 7 associations locales et l'association de hockey féminin, organise l'ensemble des activités de hockey pour les jeunes de 5 à 21 ans (volet masculin et féminin) :

- Programme d'initiation au hockey (MAHG);
- Programme de hockey de niveau novice à junior;
- Tournois;
- Camp de jour estival;
- Stages spécialisés.

#### **Association artistique régionale des patineurs de Laval (AARPL)**

Maître d'œuvre de la pratique du patinage artistique à Laval, l'association régionale, en collaboration avec les 2 clubs, organise l'ensemble des activités de patinage artistique pour les jeunes et les adultes lavallois :

- Programme des écoles de quartier;
- Programme de patinage artistique individuel;
- Programme de patinage artistique synchronisé;
- Compétitions;
- Programme de camp estival.

#### **Association régionale de patinage de vitesse (ARPVL)**

Maître d'œuvre de la pratique du patinage de vitesse à Laval, l'association régionale, en collaboration avec les 4 clubs locaux, organise l'ensemble des activités de patinage de vitesse pour les jeunes de 5 à 18 ans :

- Programme des écoles des clubs;
- Programme du Centre québécois d'entraînement;
- Compétitions.

#### **Association régionale de ringuette de Laval (ARRL)**

Maître d'œuvre de la pratique de la ringuette à Laval, l'association régionale organise l'ensemble des activités de ringuette pour les jeunes Lavalloises de 5 à 18 ans :

- Programme de ringuette de niveau novice à junior;
- Tournoi.

**Programmes sports-études**

Les associations régionales de patinage artistique et patinage de vitesse sont responsables du volet d'encadrement sportif pour les jeunes athlètes lavallois inscrits dans les programmes sports-études de sports de glace. Les participants inscrits au programme de patinage de vitesse utilisent l'aréna Yvon-Chartrand alors que les participants du patinage artistique sont au Complexe sportif Guimond (aréna privé) à compter du mois de septembre. La planification des activités en début de saison et la gestion des horaires est réalisée par la régie. La gestion des opérations est assurée par le BML.

**Programmes scolaires**

Sept (7) écoles secondaires et le Collège Montmorency offrent des programmes de hockey scolaire pour leur clientèle. L'utilisation des infrastructures par les écoles est la suivante :

<b>École</b>	<b>Aréna</b>	<b>Nombre d'heures en moyenne</b>
École Georges-Vanier	Aréna Yvon-Chartrand	36 heures par semaine
École Horizon-Jeunesse	Aréna Mike Bossy	33 heures par semaine
École Laurier Senior	Aréna Chomedey	3 heures par semaine
École Laval-Liberty	Aréna Chomedey	20 heures par semaine
École Laval Junior	Aréna Chomedey	2 heures par semaine
Collège Letendre	Aréna Chomedey et Laval-Ouest	6 heures par semaine
Collège Montmorency	Aréna Chomedey	7 heures par semaine
École secondaire Leblanc	Aréna Saint-François	2 heures par semaine

La régie assure la planification des horaires et des activités en début de saison alors que les BML assurent la gestion des opérations en cours de saison.

**Hockey luge**

Sous l'égide de Hockey Région Laval, une trentaine de Lavallois vivant avec un handicap physique profitent de 2 heures d'activités encadrées par semaine à l'aréna Mike Bossy et un tournoi à la fin de la saison régulière.

**Liges adultes**

Une cinquantaine de ligues de hockey adultes utilisent les arénas. Les heures réservées pour la clientèle adulte sont les suivantes :

- Dimanche au vendredi après 23 h<sup>iii</sup>;
- Samedi après 21 h.
- Sur semaine de jour à l'aréna Laval-Ouest

La gestion des réservations est entièrement assurée par le BML.

<sup>iii</sup> \* Résolution du CE-2008/5618

**Activités scolaires et centres de la petite enfance**

Quelques heures par semaine sont réservées aux écoles et aux Centres de la petite enfance de Laval. La plupart des heures disponibles sont le vendredi de jour dans les neuf (9) arénas.

Le BML a la responsabilité de gérer l'horaire des activités scolaires qui se déroulent le jour en semaine avant 17 h. Il faut suivre la procédure S.A.-041 lorsqu'un établissement scolaire (école et service de garde) désire utiliser l'aréna pour une activité. Le BML doit s'assurer auprès de la direction de l'école qu'elle s'engage à surveiller les participants en fonction des paramètres suivants :

- ✓ 1 groupe (60 étudiants) sans spectateur / surveillance assumée par le professeur du groupe et/ou l'entraîneur.
- ✓ 1 groupe avec spectateurs ou plusieurs groupes (plus de 60 participants) / surveillance assumée par un employé municipal attitré spécifiquement à cette tâche (moniteur surveillant).

Le professeur ou le surveillant de l'école doit à son arrivée s'identifier à l'opérateur ou au moniteur et veiller au respect des règlements municipaux. Après 2 manquements à ces directives, le BML avise l'école de l'annulation des réservations.

**Tournoi de hockey Jacques Saint-Jean**

Ce tournoi, organisé par le Comité de citoyens de Saint-François depuis plusieurs années et dont les profits sont distribués à la communauté lavalloise, se déroule habituellement à l'aréna Saint-François du lundi suivant la fermeture des arénas au dimanche suivant. En 2014, la fermeture de l'aréna à compter du 1<sup>er</sup> mars fait en sorte que le tournoi sera relocalisé dans un autre aréna si possible ou annulé. À confirmer en cours d'année.

**Tournoi de hockey Bienfaisance de Laval**

La 41<sup>e</sup> édition de ce tournoi se déroulera du lundi 31 mars au dimanche 13 avril 2014 à l'aréna Mike-Bossy. Les profits du tournoi sont versés à différentes associations pour personnes handicapées de Laval.

## 3.4 ACTIVITÉS LIBRES

**Patinage libre**

De nombreuses heures de patin libre sont offertes gratuitement chaque année à la population lavalloise. Au cours de la saison 2011-2012, plus de 69 000 participants ont fréquenté les activités de patin libre.

<b>Arénas</b>	<b>Horaires du patin libre</b>
Saint-François	<b>Lundi au vendredi</b> de 15 h 30 à 17 h <b>Samedi</b> de 20 h à 21 h , <b>dimanche</b> de 15 h à 16 h <b>Vendredi</b> de 10 h à 11 h (parents-enfants) et de 11 h à 12 h (adultes)
Yvon-Chartrand	<b>Dimanche au jeudi</b> de 16 h à 17 h, <b>vendredi</b> de 16 h à 17 h 30 <b>Samedi</b> de 19 h 30 à 21 h
Cartier	<b>Lundi au vendredi</b> de 15 h 30 à 17 h <b>Samedi</b> de 20 h à 21 h, <b>dimanche</b> de 14 h à 15 h <b>Vendredi</b> de 10 h à 11 h (parents-enfants) et de 11 h à 12 h (adultes)
Chomedey	<b>Lundi et mercredi</b> de 15 h 30 à 17 h, <b>mardi, jeudi et vendredi</b> de 16 h à 17 h <b>Samedi</b> de 19 h 30 à 21 h 30, <b>dimanche</b> de 11 h à 12 h <b>Vendredi</b> de 13 h 30 à 14 h 30 (adultes)
Samson	<b>Lundi au jeudi</b> de 15 h 30 à 17 h, <b>vendredi</b> de 16 h à 17 h <b>Samedi</b> de 19 h à 21 h Vendredi 9 h à 10 h (adultes) et de 10 h à 11 h (parents-enfants)
Laval-Ouest	<b>Lundi au jeudi</b> de 15 h 30 à 17 h, <b>vendredi</b> de 16 h à 17 h <b>Samedi</b> de 19 h à 21 h, <b>dimanche</b> de 12 h à 13 h <b>Mercredi</b> de 13 h 30 à 14 h 30 (adultes) <b>Jeudi</b> de 12 h à 14 h (hockey libre 50 ans et +)
Richard -Trottier	<b>Lundi au vendredi</b> de 15 h 30 à 16 h 45 <b>Samedi</b> de 15 h 30 à 17 h, <b>dimanche</b> de 11 h à 12 h <b>Vendredi</b> de 11 h à 12 h (adultes) et de 14 h 30 à 15 h 30 (parents-enfants)
Lucerne	<b>Lundi au vendredi</b> de 16 h 15 à 17 h 15 <b>Dimanche</b> de 12 h à 13 h 30 <b>Lundi et mercredi</b> de 9 h à 11 h (adultes) <b>Mardi</b> de 9 h à 10 h et <b>jeudi</b> de 10 h à 11 h (parents-enfants)
Mike - Bossy	<b>Lundi au vendredi</b> de 16 h 15 à 17 h 15 <b>Samedi</b> de 19 h à 21 h, <b>dimanche</b> de 16 h à 17 h

### **Événements spéciaux**

Lors des journées ou semaines thématiques (la Semaine lavalloise des aînés, l'Halloween, la période des fêtes, la Saint-Valentin, etc.), les Bureaux municipaux lavallois organisent différentes activités spéciales pour répondre aux besoins de la population.

### **Hockey libre**

Lors des journées pédagogiques, congés ou temps des fêtes et à la semaine de relâche scolaire, des activités de hockey libre sont offertes gratuitement aux jeunes lavallois dans plusieurs aréna. Les horaires sont variables et spécifiques en fonction des besoins et particularités de chaque milieu de vie et le BML en assure la gestion.

---

### **Code de conduite du hockey libre**

---

Afin d'assurer la sécurité de tous et de vivre une expérience de hockey libre agréable, les usagers doivent respecter les règles suivantes :

- Il est recommandé de « coucher » les buts ou de les tourner dans le sens inverse afin d'éviter les blessures causées par un lancer en hauteur.
- Les jeux robustes sont strictement défendus.

Catégories :

#### Hockey libre parent-enfant<sup>iv</sup> :

*Intensité de jeu très modéré*

Le hockey libre familial se veut une séance de loisir et s'adresse aux parents, aux personnes âgées et aux jeunes enfants.

#### Hockey libre 9 ans et moins<sup>iv</sup> :

*Intensité de jeu très modéré*

Souvent l'occasion de s'initier à ce sport de glace à peu de frais. Les parents peuvent accompagner les jeunes sur la glace, mais doivent se conformer aux règles de sécurité et au style de jeu très modéré.

#### Hockey libre 10-13 ans :

*Intensité de jeu selon les participants – à la discrétion du moniteur-surveillant*

En cas de doute ou de conflit, le moniteur doit communiquer avec un professionnel du BML.

#### Hockey libre 14-17 ans :

*Intensité de jeu selon les participants – à la discrétion du moniteur-surveillant*

En cas de doute ou de conflit, le moniteur doit communiquer avec un professionnel du BML.

---

<sup>iv</sup> Les enfants de **neuf ans et moins** doivent être sous la surveillance constante d'une personne responsable de **16 ans et plus** au cours de ces séances.

---

## 4 TARIFICATION

Les heures réservées pour les activités jeunesse et celles pour l'ensemble de la population sont gratuites à l'exception des heures octroyées à la clientèle adulte pour les périodes automne-hiver et printemps-été. Pour ce qui est de la période printemps-été, les associations régionales défraient une légère partie des coûts reliés au fonctionnement et à la surveillance des arénas.

### 4.1 TABLEAU SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DES HEURES D'ARÉNAS (RÈGLEMENT L-10836)

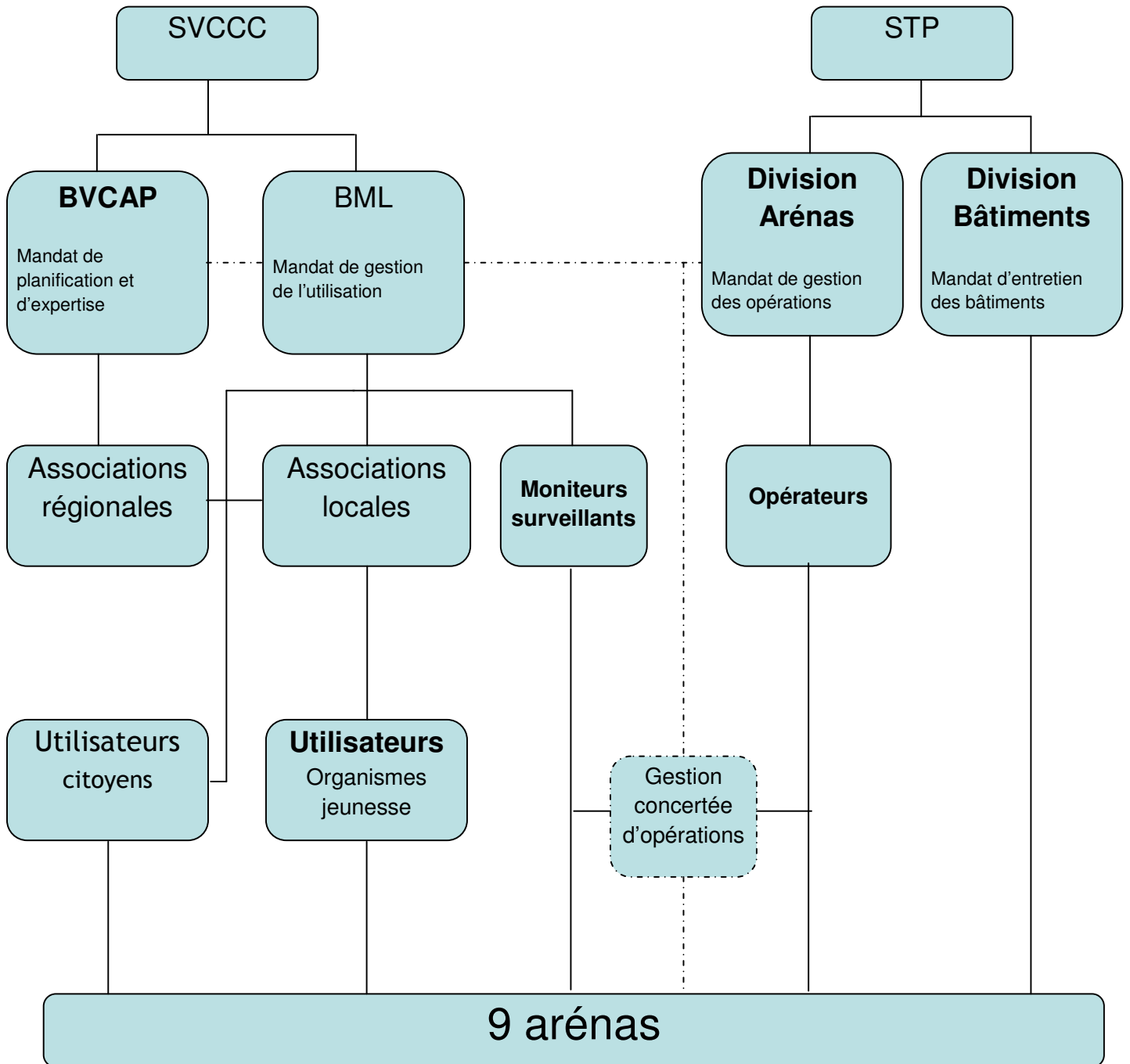
Période		Tarif incluant les taxes
<b>Automne-hiver</b> <b>25 août 2012 au 31 mars 2013</b>	<b>Activités jeunesse</b>	<b>Activités adultes</b>
Entre 8 h et 16 h	Gratuit pour les associations régionales et locales de sports de glace et les Centres de la petite enfance (CPE)	Saison : 120 \$ / heure Occasionnel : 135 \$ / heure Employés Ville et STL : 120 \$ / heure
Entre 16 h et minuit		Saison : 180 \$ / heure Occasionnel : 190 \$ / heure
Après minuit		Saison : 150 \$ / heure Occasionnel : 160 \$ / heure
Casiers		Petit : 35 \$ / saison Grand : 45 \$ / saison
Écoles et services de garde des Commissions scolaires de Laval et Sir-Wilfrid-Laurier.	60,49 \$ / heure Tarif selon l'entente-cadre entre la Ville et la Commission scolaire de Laval. (S.A.-041)	
<b>Printemps-été</b> <b>1<sup>er</sup> avril au 23 août 2013</b>	<b>Location avec glace</b>	<b>Location avec glace</b>
Entre 8 h et 16 h	Sans moniteur : 10 \$ / heure (pratiques, camps, stages)  Avec moniteur : 20 \$ / heure (tournois ou joutes)	Saison : 100 \$ / heure Occasionnel : 115 \$ / heure
Entre 16 h et minuit		Saison : 160 \$ / heure Occasionnel : 170 \$ / heure
Après minuit		Saison : 135 \$ / heure Occasionnel : 145 \$ / heure
Casiers		Petit : 35 \$ / saison Grand : 45 \$ / saison
	<b>Location sans glace</b>	<b>Location sans glace</b>
Entre 8 h et 16 h	<b>Organisme reconnu</b> : 25 \$ / heure avec un minimum de 4 heures de location <b>Organisme non reconnu</b> : 100 \$ / heure avec un minimum de 4 heures de location <b>Hockey sur patins à roues alignées</b> : 20 \$ / heure	Libre : 40 \$ / heure Hockey roues alignées : 60 \$ / heure
Entre 16 h et minuit		Saison : 160 \$ / heure Occasionnel : 170 \$ / heure
Après minuit		Saison : 135 \$ / heure Occasionnel : 145 \$ / heure



**5 RESSOURCES**

**5.1 HUMAINES**

5.1.1 ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT



---

## 5.1.2 MANDAT DES UNITÉS ADMINISTRATIVES ET DES PARTENAIRES

### **Service de la vie communautaire, de la culture et des communications**

#### ***Planification et expertise :***

Le Bureau de la vie communautaire et de l'activité physique est responsable de l'élaboration du programme-cadre et du guide de gestion. Il s'occupe de la planification annuelle de l'utilisation des arénas et voit à fournir l'expertise de gestion pour s'assurer de la bonne marche du programme. Il négocie les ententes en responsabilités partagées avec les associations régionales. Il voit à la négociation des baux pour l'opération des ateliers de professionnels et des casse-croûte. Il est également responsable du dossier de l'affichage publicitaire.

#### ***Bureaux municipaux lavallois :***

Les Bureaux municipaux lavallois (BML) ont la responsabilité de gérer l'utilisation des arénas et d'élaborer le guide du moniteur-surveillant des arénas. Ils sont responsables des ressources humaines (moniteurs-surveillants) affectées à la surveillance des lieux et doivent gérer les ressources matérielles liées aux activités. Ils sont responsables de la location des heures aux ligues adultes et du suivi quotidien des grilles horaires d'utilisation.

#### ***Division des transports***

La division des transports a le mandat de livrer le matériel requis pour le bon fonctionnement des activités au cours de la saison ainsi que lors des événements spéciaux.

### **Service des Travaux publics**

#### ***Division des arénas :***

La division est responsable de gérer les infrastructures physiques et les ressources humaines affectées à l'entretien physique et à la surveillance des lieux (opérateurs de réfection de patinoire). Elle s'occupe de gérer le personnel col bleu attiré à la préparation et l'entretien de la surface glacée, de même que l'ensemble des installations. Elle doit également s'assurer de l'opération des arénas en fonction des dates et horaires prévus en concertation avec le Service de la vie communautaire, de la culture et des communications.

#### ***Division des bâtiments :***

Cette division s'occupe des réparations et aménagements à effectuer pour maintenir en bon état de fonctionnement les infrastructures en place. Elle collabore également avec la Division des arénas pour la préparation des surfaces glacées et l'entretien des différents systèmes mécaniques.

### **Regroupement du sport à Laval ARSEL/CSL**

Cet organisme est mandaté par la municipalité par protocole d'entente pour coordonner le dossier de l'affichage publicitaire et distribuer les montants de subvention aux différentes associations régionales.

## 5.1.3 PERSONNEL AFFECTÉ AU PROGRAMME

**Moniteurs-surveillants (VCCC) :**

3 moniteurs surveillants par aréna

	Horaires de travail
<b>Période automne / hiver</b>	
17 août 2013 au 30 mars 2014 – 32 semaines ✓ Aréna <b>Yvon-Chartrand</b> ✓ Aréna <b>Chomedey</b> ✓ Aréna <b>Laval-Ouest</b> ✓ Aréna <b>Samson</b>	Lundi au jeudi de 15 h 30 à 23 h Vendredi de 9 h à 23 h Samedi de 8 h à 21 h 30 Dimanche de 8 h à 23 h
17 août 2013 au 13 avril 2014 – 34 semaines ✓ Aréna <b>Mike Bossy</b>	
24 août 2013 au 30 mars 2014 – 31 semaines ✓ Aréna <b>Cartier</b> ✓ Aréna <b>Richard-Trottier</b> ✓ Aréna <b>Lucerne</b>	
24 août 2013 au 7 avril 2014 – 32 semaines ✓ Aréna <b>Saint-François</b>	
<b>Période printanière – 30 mars au 13 juin 2014 (11 semaines)<sup>v</sup></b>	
Aréna <b>Laval-Ouest</b> (ou Samson)	Lundi au vendredi de 18 h à 23 h Samedi et dimanche de 8 h à 17 h
Aréna <b>Mike-Bossy</b>	Lundi au vendredi – 18 h à 23 h Samedi et dimanche de 8h à 17h
Aréna <b>Yvon-Chartrand</b>	Au besoin
Aréna <b>Chomedey</b> (ou Lucerne)	
<b>Période estivale – 14 juin au 22 août 2014 (10 semaines)<sup>vi</sup></b>	
Aréna <b>Mike-Bossy</b> (ou Laval-Ouest )	Lundi au jeudi – au besoin Vendredi de 18h à 23h Samedi et dimanche de 8h à 17h
Aréna <b>Yvon-Chartrand</b> (ou Samson)	Au besoin
Aréna <b>Chomedey</b>	Lundi au jeudi de 18h à 23h Vendredi, samedi et dimanche (au besoin)

<sup>v</sup> Horaire variable en fonction des besoins<sup>vi</sup> Horaire variable en fonction des besoins

**Opérateurs de réfection de patinoire :**

Aréna ouverts de jour : quatre (4) opérateurs par aréna

Aréna fermés de jour : trois (3) opérateurs par aréna

Horaires de travail	
<b>Période automne / hiver</b>	
Aréna ouverts de jour 17 août 2013 au 30 mars 2014 – 32 semaines ✓ Aréna <b>Yvon-Chartrand</b> ✓ Aréna <b>Chomedey</b> <sup>vii</sup> ✓ Aréna <b>Laval-Ouest</b> ✓ Aréna <b>Samson</b> ✓ Aréna <b>Mike Bossy</b>	<b>17 août au 8 novembre 2013 :</b> Lundi au jeudi – 7 h à 1 h <b>9 novembre 2013 au 30 mars 2014 :</b> Lundi au jeudi – 6 h à 1 h 30 <b>17 août 2013 au 30 mars 2014 :</b> Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
Aréna fermés de jour 24 août 2013 au 30 mars 2014 – 31 semaines ✓ Aréna <b>Cartier</b> ✓ Aréna <b>Richard-Trottier</b> ✓ Aréna <b>Lucerne</b> ✓ Aréna <b>Saint-François</b> <sup>viii</sup>	<b>24 août au 8 novembre 2013 :</b> Lundi au jeudi – 16 h à 1 h <b>9 novembre 2013 au 30 mars 2014 :</b> Lundi au jeudi – 15 h à 1 h <b>24 août 2013 au 30 mars 2014:</b> Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
<b>Période printanière – 31 mars au 13 juin 2014 (11 semaines)</b>	
Aréna <b>Yvon-Chartrand</b> et <b>Mike-Bossy</b>	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
Aréna <b>Chomedey</b> (ou <b>Lucerne</b> )	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi – 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)
Aréna <b>Laval-Ouest</b> (ou <b>Samson</b> )	Lundi au vendredi – 16 h à 1 h Samedi, dimanche (selon les besoins)
<b>Période estivale – 14 juin au 22 août 2014 (10 semaines)</b>	
Aréna <b>Yvon-Chartrand</b> (ou <b>Samson</b> ) Aréna <b>Mike-Bossy</b> (ou <b>Laval-Ouest</b> )	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi, samedi, dimanche – 24 h
Aréna <b>Chomedey</b>	Lundi au jeudi – 7 h à 1 h Vendredi – 7 h à 18 h Samedi, dimanche (selon les besoins)

<sup>vii</sup> Il est à noter que l'ouverture de l'aréna Chomedey de jour est en surcroît de travail<sup>viii</sup> En raison de travaux de réfection majeurs, l'échéancier prévoit la fermeture de l'aréna le 3 mars 2014

#### 5.1.4 FORMATION DU PERSONNEL

Moniteurs-surveillants :

Les moniteurs-surveillants sont conviés par leur supérieur immédiat des BML à une rencontre de formation qui aura lieu le 7 août 2013, de 18 h à 21 h 30 à la Maison des arts. De plus, ils reçoivent un encadrement propre à leur entrée en fonction sur leurs lieux de travail, formation dispensée par leur supérieur immédiat.

Opérateurs :

Les opérateurs reçoivent deux types de formation :

- Formation en premiers soins (CSST en milieu de travail) ;
- Formation en réfection de patinoires.

---

#### 5.1.5 GUIDES POUR LE PERSONNEL

**Guide de gestion :**

La Division planification et expertise du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications prépare chaque année un guide de gestion qui permet aux BML de voir à la gestion opérationnelle des arénas. Cette année, le guide sera bonifié de concert avec le personnel du Service des travaux publics de façon à uniformiser la gestion opérationnelle des arénas.

**Guide du moniteur-surveillant des arénas :**

Ce guide, produit par le Module gestion des ressources du SVCCC, est un outil de référence pour les moniteurs-surveillants. Son contenu permet de clarifier les attentes dans la prestation de rendement et de fournir des informations administratives de base.

**Guide des opérateurs du Service des travaux publics :**

Ce guide, produit par la division des arénas, énumère de façon précise l'ensemble des tâches et fonctions des opérateurs d'arénas.

## 5.2 RESSOURCES PHYSIQUES ET MATÉRIELLES

## 5.2.1 FICHE TECHNIQUE PAR ARÉNA

Aré纳斯	Coordonnées	Année de construction	Capacité d'accueil (spectateurs)	Dimension de la surface	Nombre de vestiaires	Système de réfrigération
Lucerne	1750, de Neuville Laval (Québec) H7M 2E2 <b>450 662-4968</b>	1967	200	185' X 85'	4	Ammoniac
Chomedey	1160, Pie X Laval (Québec) H7V 3B5 <b>450 978-8965</b>	1968	200	185' X 85'	4	Ammoniac
Richard-Trottier	3155, Esther Laval (Québec) H7P 2G8 <b>450 622-3514</b>	1969	200	185' X 85'	6	Ammoniac
Cartier	100, montée Major Laval (Québec) H7N 4S4 <b>450 662-4958</b>	1971	250	185' X 85'	6	Ammoniac
Yvon-Chartrand	4100, boul. de la Concorde Laval (Québec) H7E 2E3 <b>450 664-7687</b>	1976	300	200' X 85'	6	Fréon R-22
Samson	655, rue Sylvie Laval (Québec) H7X 2X2 450 689-3985	1976	300	200' X 85'	6	Fréon R-22
Saint-François	9449, de Tilly Laval (Québec) H7A 3S3 450 664-6473	1984	200	200' X 85'	6	Fréon R-22
Mike-Bossy	163, boul. Ste-Rose Est Laval (Québec) H7L 1L2 <b>450 622-7667</b>	1986	200	200' X 85'	6	Fréon R-22
Laval-Ouest	6200, boul. Arthur-Sauvé Laval (Québec) H7R 3X7 <b>450 962-5704</b>	1990	400	200' X 85'	6	Fréon R-22

## 5.2.2 RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

### **Atelier professionnel**

Dans tous les arénas, la Ville est locateur d'espace appelé « atelier professionnel » ou « Pro-Shop » à des locataires qui sont propriétaires commerçants. Le bail, renouvelable chaque année de façon tacite, est consenti par année et par aréna. Lyne Quenneville est responsable de ce dossier pour le SVCCC.

### **Concessions alimentaires**

Dans tous les arénas, la Ville est locateur d'espace appelé « casse-croûte ». L'entreprise *Services alimentaires MIRAVAl inc.*<sup>ix</sup> qui était locataire des casse-croûte de 8 arénas (excluant l'aréna Saint-François, a terminé ses activités le 1<sup>er</sup> août 2012. Actuellement, nous sommes en appel d'offre pour obtenir les services d'une entreprise qualifiée dans le domaine de l'alimentation.

L'Association sportive Saint-François est sous bail avec la Ville pour le « casse-croûte » de l'aréna Saint-François.

## 5.3 RESSOURCES FINANCIÈRES

### 5.3.1 4.3.1 FRAIS D'EXPLOITATION 2012-2013

Service de la vie communautaire, de la culture et des communications	
• Personnel	Secteur 1-2 : 100 645 \$ Secteur 3-4 : 103 503 \$ Secteur 5-6 : 110 159 \$
• Équipements	7 500 \$
• <b>Total</b>	<b>321 807 \$</b>

Service des Travaux publics	
• Personnel	1 500 000 \$
• Opération	1 800 000 \$
▪ Électricité et mécanique : 1 350 000 \$	
▪ Entretien, main d'œuvre et matériel : 450 000 \$	
• <b>Total</b>	<b>3 300 000 \$</b>

**Total des frais d'exploitation annuels: 3 621 807 \$**

<sup>ix</sup> Les Services alimentaires Miraval ont cessé leurs activités à compter du 1<sup>er</sup> août 2013. La Ville de Laval soumettra un appel d'offres pour assurer le service en cours d'année.

#### 4.3.2 REVENUS D'EXPLOITATION 2012-2013

Les revenus municipaux proviennent de trois<sup>x</sup> sources différentes :

• Atelier professionnel	8 700 \$
• Concessions alimentaires	2 200 \$
• Location des glaces – (revenus avant taxes)	422 670 \$

**Total des revenus d'exploitation : 433 570 \$**

#### 5.4 COMMUNICATIONS

La municipalité informe la population des heures d'activités libres avec les outils de communication existants comme le portail, le Vivre à Laval, les réseaux sociaux et sous forme de dépliants et d'affiches distribués dans les présentoirs municipaux. De plus, les BML s'assurent de diffuser à la population des secteurs concernés la programmation des activités spéciales pour le temps des fêtes et les journées pédagogiques.

<sup>x</sup> Il existe un bail avec deux concessionnaires pour les casse-croûte, en l'occurrence les Services alimentaires Miraval et l'Association sportive Saint-François. Puisque les Services alimentaires Miraval ont cessé leurs activités depuis le 1<sup>er</sup> août 2012, Le montant de location comprend seulement le bail avec l'Association sportive Saint-François.



## 6 ÉVALUATION

### 6.1 RENCONTRES ANNUELLES

Une rencontre annuelle est prévue au mois de mai 2013 avec les présidents des associations régionales des sports de glace pour planifier la prochaine saison.

Une rencontre d'évaluation et de planification est également prévue au mois de juin avec les représentants des BML et du Service des travaux publics.

### 6.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Des indicateurs de performance sont utilisés pour évaluer la gestion municipale du programme des arénas. Développés sous forme de ratio, ces indicateurs permettent une comparaison annuelle afin d'orienter la gestion du programme.

Indicateurs	Ratio 2010-2011	Ratio 2011-2012	Ratio 2012-2013
<b>Patinage libre</b> (fréquentation totale lors des activités de patin libre et de hockey libre pour la période automne/hiver)	61 284 participants 2 059 heures	69 539 participants 2 378 heures	61 628 participants 2 174 heures

### 6.3 MESURE DE CONTRÔLE

Une mesure de contrôle est utilisée concernant l'utilisation des heures par les associations régionales de sports de glace. Les BML recensent la fréquentation par plage horaire de l'utilisation de la glace et remettent au régisseur les heures non utilisées par les organismes. Une compilation régionale des heures est effectuée chaque mois et discutée en cas de besoin avec les associations régionales pour corriger les lacunes observées.